

Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Synthèse des avis et propositions de l'ANCCLI

La vigilance de l'ANCCLI

L'ANCCLI, qui fédère aujourd'hui les 37 Commissions Locales d'Information, est le relais, au niveau national, de leurs missions d'information et de suivi. Son action est portée par la conviction – partagée avec différentes instances nationales et internationales – que l'accès à l'information et à l'expertise, la participation du public et l'implication de la société civile, au niveau des territoires, sont une composante essentielle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

L'ANCCLI voit, dans le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le premier texte traitant, à ce niveau, de l'intégration de la gouvernance des activités nucléaires dans la politique énergétique. Elle a donc examiné avec attention l'effectivité des dispositions visant cette intégration. Après une analyse détaillée de ces dispositions, **l'ANCCLI suggère des amendements sur deux thèmes majeurs :**

- **L'information des citoyens** : rôle des CLI, consultation du public, renforcement de l'accès à l'information, à l'expertise et à la recherche.
- **La gouvernance nucléaire dans la programmation énergétique** : le traitement de l'échéance des 40 ans de vie des réacteurs, les enjeux de sûreté dans la planification.

Orientations générales

Sans se prononcer sur l'objectif de réduction de la part du nucléaire, l'ANCCLI restera vigilante sur les conditions de cette évolution et souhaite, qu'une information du public sur les bénéfices et les risques associés aux différentes énergies, soit introduite dans les objectifs de la politique énergétique.

L'ANCCLI félicite les efforts, portés par le texte, pour renforcer la gouvernance de la sûreté nucléaire mais regrette le renvoi de nombreux points à de futures ordonnances.

La sûreté et l'information des citoyens

L'ANCCLI souligne, en préambule, l'importance d'un financement pérenne des CLI, et rappelle qu'un prélèvement de 1 % de la taxe sur les installations nucléaires de base, tel que prévue par la Loi TSN de 2006 et non encore appliqué, répondrait à ce besoin.

Elle soutient les mesures introduites pour renforcer le rôle des CLI et insiste sur la nécessité de s'assurer de la portée concrète des dispositions proposées.

A ce titre :

- le renforcement du **rôle des CLI** ne peut que réjouir l'ANCCLI. **L'ANCCLI propose néanmoins, un amendement** qui renforce l'effort du projet de loi pour **améliorer les modalités de consultation des CLI**, notamment lors des enquêtes publiques ou des dossiers soumis à consultation ;
- l'ANCCLI est également favorable à tout progrès concernant l'accès **à l'information** et **à l'expertise** et la **participation du public** dans l'esprit des principes constitutionnels et de la Convention d'Aarhus. Elle juge le projet de loi timide sur ce point, par rapport aux travaux menés ces dernières années sur le sujet par différentes instances de concertation au plan

français et européen et s'appuie, de ce fait, sur leurs conclusions ***pour proposer un amendement de propositions plus fortes et plus structurantes.***

L'ANCCLI accueille positivement, tout en proposant un effort de clarification et de renforcement des dispositions et en soulignant quelques points de vigilance, les propositions du projet de loi concernant **le contrôle et l'évaluation** de la sûreté, **le démantèlement** des installations nucléaires et **la gestion des déchets** radioactifs.

A ce titre :

- L'ANCCLI approuve la séparation **des étapes d'arrêt définitif et de démantèlement des installations nucléaires** mais s'inquiète du risque de glissement lié à l'absence de délai admissible entre elles. Elle regrette qu'aucune modalité ne soit précisée sur l'accès à l'information et la participation autour de l'arrêt définitif et formule des propositions dans ce sens. Elle s'inquiète, en revanche, de l'assimilation juridique proposée, malgré leur caractère très distinct, entre le démantèlement d'une installation et la phase de surveillance d'un stockage de déchets.
- Les renforcements proposés pour **le contrôle et l'évaluation de la sûreté** vont dans le bon sens. L'ANCCLI souhaite toutefois que les responsabilités de l'ASN, les principes et les motifs de ses décisions soient clarifiés, notamment, concernant la consultation du public.
- Enfin, l'ANCCLI soutient particulièrement, dans le domaine de **la gestion des déchets radioactifs**, la disposition permettant la requalification de matières nucléaires en déchets radioactifs par les autorités. Elle insiste sur la nécessité, pour rendre cette disposition effective et transparente, de préciser très clairement les critères et les délais dans lesquels une telle requalification devrait intervenir.

La gouvernance nucléaire dans la programmation énergétique

L'ANCCLI salue la volonté d'équilibre entre les énergies, la priorité donnée à la maîtrise de l'énergie, et l'ambition d'engager l'ensemble de la société dans la transition énergétique en s'appuyant sur les territoires et sur la participation des citoyens, mais ne prend pas position sur les objectifs quantitatifs associés.

L'ANCCLI veut toutefois rester vigilante sur les conditions de la gouvernance dans la programmation énergétique, notamment sur l'échéance des 40 années de durée de vie et sur les enjeux de sûreté.

À ce titre :

- l'ANCCLI attire fortement l'attention sur **l'échéance des 40 années de durée de vie** des réacteurs nucléaires, cruciale dans ce lien entre sûreté et stratégie énergétique. Elle souligne l'importance des enjeux de sûreté attachés à cette échéance, et la nécessité de faire droit aux principes constitutionnels d'accès à l'information et de participation du public qui découlent de la Convention d'Aarhus ainsi que de la Convention d'Espoo (études d'impact). C'est pourquoi l'ANCCLI juge indispensable de soumettre le changement majeur que constitue la poursuite d'exploitation d'un réacteur au-delà de 40 ans à une procédure claire et spécifique d'autorisation, après étude d'impact et concertation, et propose un amendement complet dans ce sens ;
- au-delà de cette question spécifique, l'ANCCLI est vivement préoccupée de ne trouver dans les dispositions proposées aucun lien avec **les enjeux de sûreté dans la planification** de la gestion du parc de réacteurs. Elle propose que des travaux soient menés pour anticiper ce risque et mieux identifier les priorités de fermeture du point de vue de la sûreté. Elle propose également que différents scénarios soient développés concernant les interactions entre cette planification et la gestion des matières et des déchets.

L'ANCCLI souhaite que cette loi sur la transition énergétique pour la croissance verte soit une étape nouvelle vers une gouvernance de la sûreté nucléaire, ouverte à la société civile.